



Photo : Lina Breton, MFFP

Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

Abitibi-Témiscamingue

Progression de la défoliation

Les données publiées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs montrent que la région de l'Abitibi-Témiscamingue est touchée **par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)** depuis 2007. Les premières superficies en défoliation grave en terres publiques sont constatées en 2008. **Les superficies atteintes ont augmenté de 2019 à 2020 passant de 1 240 648 à 2 551 559 hectares.** Pour 2021, les données du Ministère laissent présager que l'infestation va persister dans cette région. Les relevés aériens prévus en 2021 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.

Défoliation ne signifie pas mortalité

Un arbre peut survivre à **plusieurs années de défoliation**. Les relevés aériens présentent une image globale de l'étendue de la défoliation annuelle causée par l'insecte en évaluant l'ensemble des épinettes et des sapins à l'échelle du territoire. Ces relevés ciblent donc la totalité des forêts, dont celles qui sont les plus à risque de dépérir après plusieurs années d'épidémie, les forêts dites vulnérables à la TBE. En 2020, dans la région, environ 20 % des superficies touchées par la TBE (502 223 hectares) sont vulnérables (voir figure 1, carte B). Cette évaluation permet aux aménagistes forestiers d'orienter leur planification forestière vers les secteurs les plus à risque de subir des dépérissements importants.

Des efforts à maintenir

Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le Ministère agit pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la TBE. Il planifie en 2020 une modulation des interventions dans les peuplements atteints par la TBE. **Des traitements adaptés sont proposés :**

- Privilégier la **coupe de régénération, la coupe avec rétention ou la coupe partielle.**
- **Augmenter légèrement la proportion de sapins récoltés** afin de limiter les pertes de volumes de cette essence, et ce, dans le respect de la possibilité forestière (puisque le sapin est plus vulnérable).
- **Ne pas retenir les pulvérisations aériennes d'insecticide biologique (Btk) pour la région**, étant donné que les essences les plus vulnérables (sapin et épinette blanche) sont dispersées sur le territoire et que les superficies d'intérêt peuvent être récoltées à court terme.

Portrait des forêts vulnérables touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue

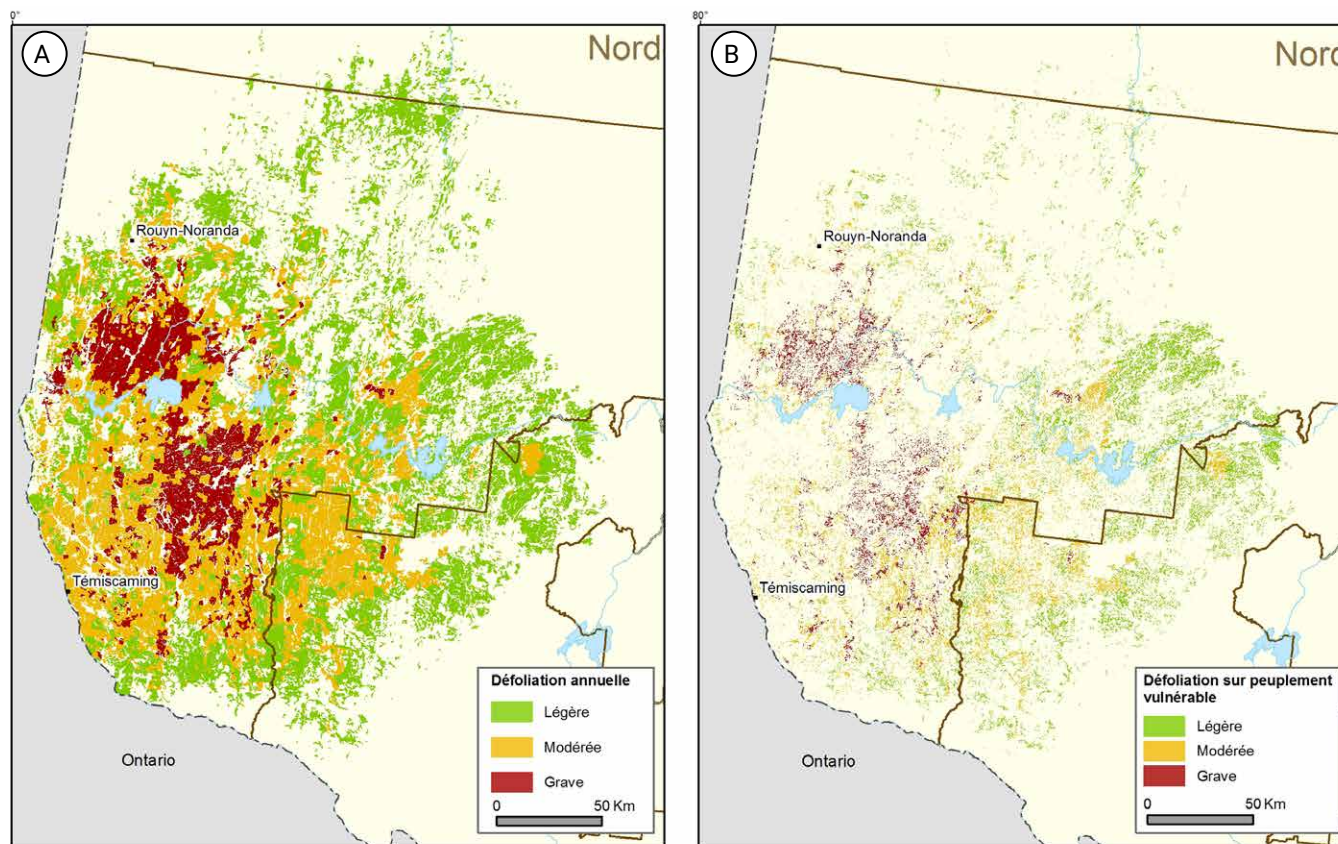


Figure 1 - La carte A présente le territoire touché par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2020 (2 551 559 hectares). La carte B présente les peuplements vulnérables touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2020 (502 223 hectares). Ces peuplements ont un risque de dépérir d'ici la fin de l'épidémie.

Plan gouvernemental

Le Ministère suit l'épidémie de la TBE et détient l'expertise pour réaliser les interventions nécessaires en vue d'en réduire les répercussions économiques. Ces interventions font partie du plan d'action concernant la TBE 2020-2025, qui a pour but :

- de minimiser les pertes de volumes de bois à court terme;
- de favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires atteints;
- de mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts;

- de limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales;
- de cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables.

Une fois l'épidémie circonscrite en région, le Ministère prend des mesures complémentaires. Ainsi, il met en place une stratégie mixte comprenant la récolte des peuplements les plus vulnérables et l'élaboration de programmes de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique, tant en forêt publique qu'en forêt privée.